



CR Réunion - Commission Aménagement Urbanisme et Déplacements (AUD)

Mandature 2020-2026

Lieu de la réunion : **Salle du Conseil – Mairie d’Auzeville-Tolosane**

Date : **25/01/2023**

	Participants présents	Elu(e)	Courriel
1	AUGER Marie-Aude		
2	BLANQUART Thomas		thomas.blanquart@gmail.com
3	BONNES Gilbert	X	bonnes.gilbert@wanadoo.fr
4	BOUDIERES Bernard	X	
5	BOULANGER Jean-Claude		jean.claude.boulanger@orange.fr
6	CATALA Paul		
7	DELBOSC Claude		
8	DIEUDONNE Jean-Luc	X	
9	LE TORRIVELLE Pierre		
10	GARGIR Geneviève		
11	GIULIANI Maurice		
12	HADJ ABDERRAHMANE Afaf	X	afaf.hadjabderrahmane@gmail.com
13	KIENY Christelle	X	chriskienny@yahoo.fr
14	LAGARDE Dominique	X	
15	MAESTRACCI Véronique		
16	MAYLIE Claire	X	
17	MERCO Ph		
18	MONTANIER Certe		
19	PAC Marie-Françoise		
20	PRADAL Alain		
21	RENALIER Jean		
22	TEICHTAIL Christian		
23	VALETTE François-Régis		alain.roynette@wanadoo.fr

Ordre du jour :

- Programme d'aménagement d'Argento
 - Argento 2
 - Argento 1 (Négret)
 - Déplacements
 - Labellisation Ecoquartier
- AMI (Propriété Laroche)
- Divers
 - Chemin Del Prat
 - Font ste Marie
 - Les allées Marly
- Questions / Communications diverses



COMPTE-RENDU

Présentation de l'ordre du jour

I. PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'ARGENTO - ARGENTO 2

1. Point sur la commercialisation des lots individuels

A ce jour, nous comptabilisons :

- 2 lots disponibles

2. Projet d'extension au niveau de la phase 2 d'Argento

Sur la parcelle située au nord de la zone d'aménagement de la tranche 2 d'Argento, surface de 8800 m² env.

Antérieurement, l'achat de cette parcelle avait été bloqué.

L'acquisition par la commune est en cours de déblocage => Ce qui est envisagé : faire porter la parcelle par l'EPFL (portage d'une durée de 5 ans, sans obligation d'aller au terme des 5 années).

A venir : étude de l'aménagement de cette parcelle.

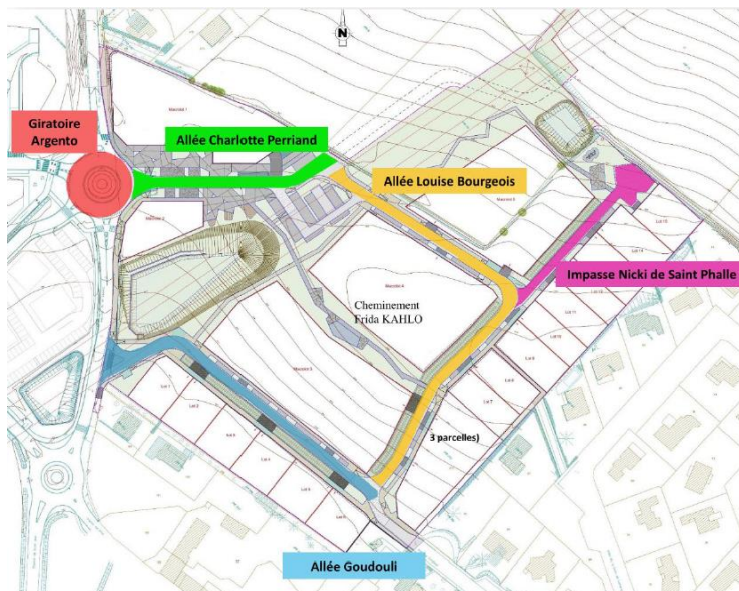
Questions/Remarques :

- Il est demandé des informations sur le calendrier des travaux d'aménagement de la phase 2 d'Argento.
=> Réponse apportée : Les travaux de réalisation des réseaux secs et des réseaux humides ont été terminés.
Manque à réaliser les trottoirs ainsi que les espaces verts.
A ce stade 80% des travaux du PA ont été réceptionnés ce qui a permis la vente et la réalisation des actes notariés des 4 ML.
- Quid du ralentisseur à la jonction avec l'impasse (future allée) Goudouli ?
=> Réponse apportée : La commission travaux est en charge du suivi des travaux projetés (Réfèrent : DEBEURAIN Guillaume).
- Il est proposé d'ajouter de gros cailloux pour empêcher les passages d'éventuels poids lourds.
=> Réponse apportée : OK, pas de contre-indication.

3. Nom des futurs allées

Toutes les nouvelles voies créées seront des allées (exceptés impasse et giratoire).

Les allées nouvelles et l'impasse créé portent des noms de femmes célèbres. Après vote des auzevillois, les noms retenus sont les suivants :





I. PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'ARGENTO - ARGENTO 1 (Néret)

Dans le cadre de la finalisation de l'aménagement de Néret, projet d'un cabinet vétérinaire ainsi qu'un cabinet dentaire sont en cours d'instruction.

I. PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'ARGENTO – Déplacements

Projet de création d'une nouvelle piste cyclable le long de Chemin de Néret (côté fossé).
il est prévu de prolonger cette piste cyclable vers Ramonville-Saint-Agne.

Pour info : le Sicoval porte une réflexion pour assurer une continuité des pistes cyclables à l'échelle du territoire.

I. PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'ARGENTO – Labellisation Ecoquartier

Cette année 2023, le label EcoQuartier est mis à jour, essentiellement pour tenir compte des nouvelles normes, certifications, etc ainsi que pour intégrer une nouvelle phase d'évaluation du label EcoQuartier : phase sur le « vécu » qui consistera à évaluer un quartier déjà livré.

II. AMI - PROPRIETE LAROCHE

Dans le cadre du PAT, le Sicoval poursuit son objectif de développer des projets agricoles durables.
Un appel à candidatures a été lancé à travers l'Appel à Manifestation d'Intérêt, afin de mettre en relation porteurs de projet et le Sicoval + SAFER.

La commune souhaite être actrice pour maîtriser le développement de son territoire.

Dans le cadre de l'AMI, un cahier des charges a été rédigé à destination des porteurs de projet, afin de préciser les exigences de ce projet de reconversion des terres.

Le Sicoval est en charge de l'étude des projets, pour présentation d'une proposition global à la SAFER.

La commune fait partie du comité de pilotage auprès du Sicoval, mais n'a pas de comité d'attribution.

A ce stade, la commune s'est positionnée pour se porter acquéreur des emplacements ci-dessous :

Présentation des projets matures : projets communaux et Terre de Pastel

Production bio de Pastel (8,3 ha)

- **Convention avec Terre de Pastel et le lycée agricole :**

Objectifs :

- ✓ Fabrication de cosmétiques, miel, semences paysannes
- ✓ Consolidation de l'itinéraire technique de cette culture
- ✓ Tourisme et éducation

Achat par Terre de Pastel (5 ha)

Espace arboricole avec des essences locales (4,4 ha)

Objectifs : (sous les conseils du lycée agricole)

- ✓ Consolidation de la trame verte existante
- ✓ Refuge de biodiversité
- ✓ Projet à dimension collective avec participation des Auzevillois
- ✓ Accueil de ruches des apiculteurs déjà présents sur la commune



Jardins familiaux et partagés (1,2 ha)

- Soutien du lycée agricole

Objectifs :

- ✓ Verger communal + ruches
- ✓ Parcelles individuelles de maraîchage
- ✓ Lieu d'échanges et d'animation
- Gestion participative
- Volonté d'intégrer la récupération d'eau de pluie du futur lotissement

Point de vue remarquable (0,2 ha)

- Lieu pédagogique et convivial avec panneaux d'information sur l'agriculture et l'identité du territoire

Objectifs :

- ✓ Sensibilisation des habitants aux paysages
- ✓ Maintien d'un îlot de biodiversité



- **Production bio de Pastel - environ 8,3 ha (en face de Négret)**

Convention avec la société « Terre de Pastel » et le lycée agricole d'Auzeville-Tolosane.

Dans ce contexte, la commune souhaite devenir propriétaire d'environ 8.3 hectares de terre qui seront mis à disposition (i) de « Terre de Pastel » pour la culture de pastel bio (ii) et au lycée agricole d'avoir un périmètre d'étude de culture pour les étudiants.

- **Espace arboricole avec essences locales – environ 4,4 ha**

Il s'agit de terres pentues, peu intéressantes d'un point de vue de l'agronomie.

La commune souhaite développer et élargir la trame verte existante (création d'une forêt, replantation d'arbres, etc. en faveur du maintien de la biodiversité).

L'étude du projet se fera en partenariat avec le lycée agricole.

- **Point de vue remarquable – 0,2 ha**

Aménagement par la commune d'un lieu convivial à l'air libre, d'un espace pour les promeneurs.

- **Jardins familiaux et partagés – 1,2 hectares**

Pour répondre à une demande des habitants d'avoir des jardins familiaux.

Réflexion à porter sur la possibilité de co construire avec les habitants ce lieu / mettre à disposition des parcelles individuelles d'autres partagés ou encore communes pour les écoles et/ou EHPAD.

- **La ferme + hangars Laroche (à côté des silos)**

Cette ancienne ferme+hangars seront en partie mis à disposition des futurs agriculteurs et serviront à abriter les nouveaux ateliers municipaux (les actuels ne permettent pas de répondre aux normes convenablement + manque d'espace)

Les bâtiments techniques actuels qui abritent les ateliers municipaux seront vendus, et la recette sera réinvestie pour l'achat des nouveaux ateliers.

La problématique de l'intégralité du site réside dans l'acheminement de l'eau > Le Sicoval étudie le sujet.

III. DIVERS

- **Présentation du permis de construire Chemin Del Prat** pour rappel et à la demande de certains habitants, Création de 5 logements neufs avec parking de 9 places. Surface plancher totale de 240 m².

- **Présentation de l'autorisation d'urbanisme Font ste Marie**

Installation d'une activité de sage femmes

- **Les Allées Marly**

Projet d'aménagement et de construction de 60 logements collectifs et maisons individuelles

Hauteurs projetées R+1

Le promoteur s'est engagé à réaliser des trottoirs le long des voies publiques.

Questions/Remarques :

- François-Régis VALETTE fait remarquer le risque accidentogène des accès du lotissement. Exprime son désaccord sur les positions et organisation des accès présentées.
Il est demandé un nouvel aménagement en conséquence dans le but de réduire les effets accidentogènes des accès. Proposition faite d'installer un feu rouge.
- Les participants demandent des précisions sur les sens de circulation des voies créées au sein du lotissement et qui débouchent sur la voie publique.
Le plan présenté représente une voie à double sens de circulation, contrairement à la précédente version.
Point à éclaircir.
- Attention aux automobilistes extérieurs au lotissement qui préféreront traverser le lotissement plutôt que d'emprunter la voie publique. Anticiper ces comportements avec un aménagement ?
- Quid de l'installation de portails à(ux) l'entrée(s) du lotissement ?
- Il est demandé d'anticiper le risque de dépôt sauvage des ordures ménagères, en cas d'absence d'aménagement de lieu de stockage bien placé et/ou suffisamment bien dimensionné.
- Voies publiques (tronçons Chemin des côteaux + Chemin Saint-Jean) : il est demandé d'étudier la création de



moyens de ralentissement de la circulation des véhicules motorisés.

DIVERS :

- Demande habitant : Prévoir des peintures réfléchissantes sur les chicanes au niveau de l'impasse Goudouli.

DATE PROCHAINE COMMISSION : Mercredi 5 avril 2023

Auteur(e) : AHA